

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMA

Envoyé en préfecture le 17/04/2026  
Reçu en préfecture le 17/04/2026  
Publié le 17/04/2026  
ID : 013-211300330-20260417-2026\_29\_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2026-29-CM

SEANCE DU QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX

*Début de séance à 18h35 .*

**PRESENTS :**

*Mesdames, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.*

*Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.*

**ABSENTS EXCUSES :**

- *Madame Maryline BRU est absente et s'excuse, elle donne son pouvoir à Sophie BILLECI.*
- *Madame Sylvie ASENJO VANUCCINI*
- *Monsieur Ozkan KIZILDAG*

**PRESIDENT DE SEANCE :**

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Monsieur Jean-Pierre BENNATI a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.*

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h35.*

**Objet : Subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse au titre du PLUV - gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine- dans le cadre du programme de désimperméabilisation des cours de l'école de l'école Frédéric MISTRAL**

Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO rapporte que :

La commune d'Ensuès-la-Redonne est confrontée aux effets du changement climatique, caractérisés par une intensification des épisodes pluvieux extrêmes alternant avec des périodes de sécheresse prolongées, générant des phénomènes de ruissellement urbain accru, une saturation des réseaux d'assainissement et une augmentation des îlots de chaleur.

Les cours de l'école élémentaire Frédéric Mistral présentent actuellement un taux d'imperméabilisation de 99 %, entraînant un écoulement direct des eaux pluviales vers le réseau public, avec 94 % des précipitations dirigées vers le réseau pluvial.

Afin de répondre à ces enjeux, la commune souhaite engager un projet global de désimperméabilisation et de renaturation des cours de cette école visant à :

- Déconnecter les pluies courantes du réseau d'assainissement ;
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ;
- Restaurer les capacités naturelles de stockage des sols ;
- Réduire les volumes et débits dirigés vers le réseau public ;
- Améliorer le confort thermique et le cadre de vie des élèves ;
- Développer un volet pédagogique autour de l'eau, du climat et de la biodiversité.

Le projet prévoit de déconnecter une surface totale estimée à 6 150 m<sup>2</sup>, dont 2 680 m<sup>2</sup> de toitures et préau.

Conformément aux modalités du programme, les projets de cours d'établissements scolaires bénéficient d'un taux d'aide de 50 %, appliqué sur une assiette subventionnable plafonnée à 120 € HT par mètre carré de surface déconnectée.

Le montant prévisionnel maximal de l'aide pouvant être sollicitée s'établit donc à : 223 062.50 € HT.

Vu la Loi de Finances 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Budget communal

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après détaillé :

Projets communaux	Dépenses Prévisionnelles (HT)	Recettes prévisionnelles		
		Partenaires Financiers	Montant	Taux
Désimperméabilisation et renaturation des cours d'école	<b>446 125,00 € HT</b>	Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse	223 062,50€	50,00%
		Autofinancement	223 062,50€ €	50,00%
		<b>TOTAL</b>	<b>446 125,00 € HT</b>	<b>100,00%</b>

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre du dispositif « PLUV-Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine » pour une subvention de 223 062,50€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la désimperméabilisation des cours d'école.

Le président de séance :

Le Maire

Michel ILLAC

Le secrétaire de séance :

Jean-Pierre BENNATI

